

ARRETE

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 21 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 22 mars 1976,

Vu la délibération du 23 novembre 1976 du Conseil Municipal de la commune de BASTELICA (Corse-du-Sud), propriétaire, portant adhésion au classement,

ARRETE

Article 1 - Est classé parmi les Monuments Historiques le pont gênois de Zippitoli à BASTELICA (Corse-du-Sud), non cadastré (domaine public) et appartenant à la commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 Février 1977

Pour Ampliation,  
L'Attaché d'Administration  
chargé de la protection  
des Monuments Historiques

Signé : R. COMBE

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation  
P/le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur adjoint de l'Architecture  
R. BOCQUET

Droits....	
Solde....	debit
Tota....	debit

Publié à la  
GALERIE DES LIBRAIRIES D'AJACCIO  
le 1 MARS 1977

Dépôt: 126/1640 volume 1936 n° 18

Rép. : Trente francs sur debet  
LE CHIFFREUR DES LIBRAIRIES,

lwy

✓

copie de la bibliothèque de la Société Générale

177

1. Méthode d'écriture des écritures.

La méthode d'écriture des écritures est la suivante : au bas de la page, on écrit l'écriture, puis on passe à la ligne suivante et on écrit l'écriture dans l'autre sens. On continue ainsi jusqu'à ce que l'écriture soit terminée.

2. Méthode d'écriture des écritures.

La méthode d'écriture des écritures est la suivante : on écrit l'écriture dans l'autre sens, puis on passe à la ligne suivante et on écrit l'écriture dans l'autre sens. On continue ainsi jusqu'à ce que l'écriture soit terminée.

3. Méthode d'écriture des écritures.

La méthode d'écriture des écritures est la suivante : on écrit l'écriture dans l'autre sens, puis on passe à la ligne suivante et on écrit l'écriture dans l'autre sens. On continue ainsi jusqu'à ce que l'écriture soit terminée.

4. Méthode d'écriture des écritures.

La méthode d'écriture des écritures est la suivante : on écrit l'écriture dans l'autre sens, puis on passe à la ligne suivante et on écrit l'écriture dans l'autre sens. On continue ainsi jusqu'à ce que l'écriture soit terminée.

5. Méthode d'écriture des écritures.

La méthode d'écriture des écritures est la suivante : on écrit l'écriture dans l'autre sens, puis on passe à la ligne suivante et on écrit l'écriture dans l'autre sens. On continue ainsi jusqu'à ce que l'écriture soit terminée.

6. Méthode d'écriture des écritures.